



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Commune de Palneca

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2022

N° 2022-01

Objet : Bail « Ancien Presbytère » Mr Sébastien SIMEONI

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de janvier à 15 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie de PALNECA, sous la présidence de Monsieur Pierre SANTONI, Maire de la commune de PALNECA.

Etaient Présents : SANTONI Pierre – SANTONI Simon Paul – SANTONI Julien – BATTINI David – TESTORI Bettina – FUMAROLI Sabrina – SANTONI Christina- SANTONI Francis - APRIANI Patricia

Représentés : NEANT

Etaient Absents : BARTOLI Jean-François - LUBRANO Jean-Marc

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil municipal, Monsieur SANTONI Simon Paul ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire explique au Conseil :

- Que la bâtisse sise « Ancien Presbytère est libre depuis le 1^{er} janvier 2022
- Qu'il y a lieu de procéder à la location de ladite bâtisse
- Que Monsieur Sébastien SIMEONI a fait une demande de location à la Commune concernant ladite bâtisse.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé.

Décide d'un commun accord de louer à Monsieur Sébastien SIMEONI, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} février 2022 moyennant un loyer mensuel de 300 euros (trois cents euros) et sera reconduit par tacite reconduction.

Ledit loyer sera révisable par délibération du Conseil Municipal.

Obligation de souscrire une assurance incendie concernant le dit appartement.

Paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le paiement du loyer se fera le 30 de chaque mois.

L'appartement sera loué à titre personnel et à titre de résidence principale avec interdiction de sous-louer.

A cet effet tous pouvoirs sont donnés au Maire pour agir en son nom et pour le compte de la Commune pour signer les documents concernant le dit bail.

Ont signés les membres du Conseil, le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



DATE DE CONVOCATION :

10/01/2022

DATE D'AFFICHAGE :

16/01/2022

Nb de conseillers en exercice : 09

Nb de conseillers Absents : 02

Nb de conseillers ayant signé

La délibération : 09